



COMMUNE DE LA CHAMBRE (Savoie)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023D024

SEANCE DU 5 AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le **CINQ AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS** à 19 H le Conseil Municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI, Maire.

Présents : Mathilde SONZOGNI-André TRUCHET- Florence DRILLAT-Philippe BOST- Charline PHILIPPON-Marcel BERTINO-Nathalie BRAUN- Yannick MILLERET-Martine MARTY-Gauthier SCHNEIDER- Sandra MALENFANT-Laurence DIERNAZ- Yannick LE ROUX-Sindy JACQUET.

Absente :Valérie BENEDETTO.

Nombre de conseillers : 15

Présents : 14

Votants : 14

Date de convocation du conseil municipal : 29/03/2023

Secrétaire de séance : Nathalie BRAUN.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le maire cède la parole à Gauthier SCHNEIDER ,président de la commission « attribution de subventions aux associations » .

Ce dernier rappelle que les subventions attribuées par les communes aux associations sont une aide financière pour l'exercice des activités courantes de l'association.

Ces subventions sont attribuées sur décision du conseil municipal, sur proposition de la commission associations qui a étudié les demandes reçues à ce jour.

La demande doit être composée d'un dossier complet comprenant :

- la nature des activités : loisirs, culture ou sport,
- les résultats annuels : bilans financier et moral,
- le nombre d'adhérents de la commune,
- le rayonnement de l'association,
- l'organisation de manifestations;

Les critères retenus sont :

- priorité aux associations dont le siège social est sur la commune,
- priorité aux associations qui accueillent des enfants de la commune,
- présenter un intérêt local ou un intérêt social général.

La commission associations propose donc d'attribuer les subventions suivantes :

➤ Associations sportives et de loisirs

- Boule Ferrée du Bugeon :	1 500 €
- Bleuets de Maurienne :	150 €
- Comité des fêtes :	1 000 €
- Maurienne Judo :	100 €
- Nautic Club Mauriennais :	100 €
- Cyclo sportive la Madeleine :	1 500 €
- Association Communale de Chasse :	200 €
- Amicale des pêcheurs de l'Arc :	100 €
- CAM RUGBY :	50 €

Associations d'intérêt social -caritatif ou humanitaire

- Anciens combattants section la Chambre :	50 €
- Office National des Anciens Combattants :	50 €
- Ligue contre le cancer :	100 €
- Association Sport et Handicap Maurienne :	500 €
- Restos du Cœur :	300 €
- Souvenir Français :	50 €
- Téléthon :	100 €
- Association des sclérosés en plaque :	150 €
- Odyssea :	50 €

Soit un total de 6 050 €.

Après discussions le conseil municipal,

→ à la majorité (abstentions de Yannick LE ROUX et Laurence DIERNAZ)

- **VALIDE** la proposition de la commission associations pour l'attribution de subventions aux associations suivantes :

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 073-217300672-20230405-2023D024-DE

Bleuets de Maurienne	150 €
ACCA	200 €
Amicale des Pêcheurs de l'Arc	100 €
Boule Ferrée du Bugeon	1 500 €
Maurienne Judo	100 €
NAUTIC CLUB Maurienne	100 €
CAM RUGBY	50 €
Anciens Combattants section la Chambre	50 €
Odyssea	50 €
Cyclo sportive La Madeleine	1 500 €
Comité des Fêtes	1 000 €
Office National des Anciens Combattants	50 €
Ligue contre le cancer	100 €
Les restos du cœur	300 €
Souvenir Français	50 €
Téléthon	100 €
Association des Sclérosés en Plaque	150 €

Pour copie conforme, le maire, Mathilde SONZOGNI

